



Paris, le 17 mars 1999

LE MEDECIN CONSEILLER TECHNIQUE
DU RECTEUR DE L'ACADEMIE DE PARIS

AFFAIRE SUIVIE

PAR: Dr GIBERT

LIGNE DIRECTE :

44.62.47.37

eau 058

/CZ/N°99-244

Monsieur,

C'est bien volontiers que je réponds à votre demande.

Je suis votre activité depuis que j'ai pris mes fonctions dans l'Académie de Paris et elle m'a toujours semblé indispensable.

La dysphonie est la seule maladie professionnelle reconnue aux enseignants, comme à tous professionnels de la voix.

A ce titre, la prévention de ces troubles m'intéresse en tant que Médecin Conseiller du Recteur puisqu'une bonne part de mon temps est consacrée à tenter d'aider les enseignants ayant des problèmes de santé. On n'a pas souvent l'occasion de mettre en oeuvre une véritable prévention.

Si, dans ce domaine, il y a des solutions, je souhaite que le plus grand nombre d'enseignants en soient informés.

Un logiciel disponible, utilisable à son domicile, serait un outil de prévention très intéressant. Je forme des vœux pour que votre projet soit retenu, et remercie d'avance ceux qui auront contribué à sa réalisation.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Monsieur AMORETTI Roger Fabien
CHARGÉ DE MISSIONAvenue du Trône
75012 - PARIS
Dr Marie-Hélène GIBERT